

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1966**

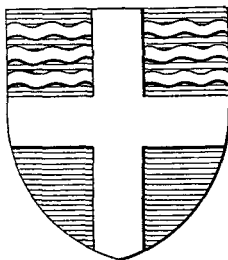
pour la période du 1er juin 1966 au 31 mars 1967

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée **par écrit** au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours, de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 18 heures; il est fermé le samedi.

Compte de chèques postaux: 12-2827.

Téléphone: 55 10 25.

Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le vendredi, de 11 heures à 12 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une taxe de 20 francs.

Infirmière d'hygiène sociale

Mlle Marianne Beck, infirmière. Téléphone: 55 10 80, de 11 heures à 12 heures.

Service incendie

Etat-Major: Cap. R. Ramseyer	Téléphone: 55 22 03
Plt G. Alessi	Téléphone: 55 16 53
Lt P. Marcuard	Téléphone: 55 13 67
Lt Ch. Wicht	Téléphone: 55 27 52

Inspecteur du bétail

M. Charles Baechler, 3, route de Suisse. Suppléant: M. Lacroix, Mairie.

Voirie

Horaire des levées

Chaque lundi et jeudi, dès 7 heures du matin, jours fériés exclus et non remplacés, dans la partie de la commune située entre le lac et le chemin de Létrat non compris, la frontière de la commune de Mies et celle de Genthod.

Hameaux: le premier mercredi de chaque mois.

Le premier mercredi de chaque mois a lieu une levée de gros déchets des ménages qui ne peuvent trouver place dans les poubelles et dont le poids est limité à 30 kg.

Les poubelles métalliques, système Ochsner, sont seules autorisées; les autres récipients ne sont plus levés par le service de la voirie.

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier
de l'exercice 1966**

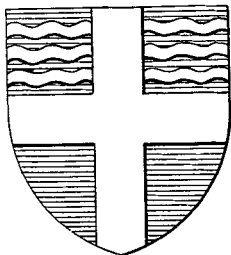
pour la période du 1er juin 1966 au 31 mars 1967

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

élu les 26 et 28 avril 1963

Entré au Conseil en :

PARTI LIBÉRAL :

MM. Chevallier, François	1963
Golay, Edouard	1943 et 1955
Martin, Jean-Claude	1965

PARTI RADICAL :

MM. Borner, Walter	1955
Corbat, Charles	1957 et 1967
Cordier, Henri	1955
Courtois, René	1951
Herbez, Marcel	1963
Jacot, Marcel	1959
May, Samuel	1963
Mettaz, Ferdinand	1959

PARTI INDÉPENDANT CHRÉTIEN SOCIAL :

MM. Alessi, Serge	1963
Bapst, François	1963
Estier, André	1963
Lehmann, Claude	1959
Piccot, Robert	1953
Wicht, Pierre	1955

PARTI SOCIALISTE :

M. Grandjean, Maurice	1967
-----------------------	------

ENTENTE COMMUNALE OUVRIÈRE :

M. Naine, Paul	1965
----------------	------

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1966-1967 :

Président :	M. Robert Piccot
Vice-président :	M. Ferdinand Mettaz
Secrétaire :	M. Marcel Lacroix
Vice-secrétaire :	Mlle Denise Rosé

COMPOSITION DES COMMISSIONS

1. **Commission des Finances:** MM. Golay, président; Corbat, Estier, Grandjean, Herbez, Jacot, Martin, May, Naine et R. Piccot.
2. **Commission des Bâtiments:** MM. Lehmann, président; Alessi, Borner, Grandjean, Jacot, Martin et Naine.
3. **Commission des Travaux:** MM. Mettaz, président; Bapst, Borner, Chevallier, Cordier, Courtois, Grandjean, Naine et Wicht.
4. **Commission de construction du groupe scolaire « Adrien Lachenal »:** M. Bölsterli, président, et MM. Grandjean, Martin, Mettaz, Naine et Wicht.
5. **Commission d'étude pour la reconstruction du Bourg de Versoix:** MM. May, président; Chevallier, Grandjean, Estier et Naine.
6. **Fondation du Bourg de Versoix (sous-commission):** M. Bölsterli, vice-président, et MM. Golay et Naine.
7. **Commission taxatrice:** MM. Bölsterli, président; Bianchetti; Mme Gabus; MM. Genequand, Guex, Lacroix et L. Piccot.
8. **Commission d'étude pour la création de zones industrielles:** MM. Courtois, président; Estier, Grandjean, Martin et Naine.
9. **Commission des Sports et Loisirs:** MM. Alessi, président; Chevallier, Grandjean, Mettaz et Naine.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu les 24 et 26 mai 1963

MM. Bölsterli, Emile
Piccot, Lucien

† Ramseyer, Henri, remplacé par
M. Genequand, Noël, dès
le 14 mars 1965.

Répartition des fonctions administratives:

- M. Emile Bölsterli:** Finances – Etat civil – Autorisations de construire et urbanisme – Questions sociales – Affaires militaires – Régie du cimetière – Service du feu – Fondation du Bourg de Versoix.
- M. Lucien Piccot:** Travaux – Routes – Eclairage public – Signalisation – Service de la voirie et assainissement – Entretien du cimetière – Plage – Sports – Stade – Terrains de jeux – Remaniement parcellaire.
- M. Noël Genequand:** Bâtiments – Ecoles – Bibliothèque – Agriculture – Forêts – Manifestations communales – Matériel de fête – Police et circulation – Protection civile.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1966

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Les élections du Conseil municipal, fixées aux 21 et 23 avril prochain, ont avancé de près de deux mois la séance consacrée à la présentation du compte rendu de l'exercice 1966, lequel s'étendra par conséquent, sur le plan administratif, sur une période sensiblement réduite.

Le présent rapport marque également le terme de la législature 1963-1967 qui a instauré dans notre commune le système du Conseil administratif et qui a modifié l'organisation du Conseil municipal. En effet, celui-ci comprend actuellement un président, un vice-président et un secrétaire.

Pour le Conseil administratif, le nouveau régime présente des avantages certains ; la répartition des fonctions soulage la tâche du président en charge. Les décisions sont prises au cours d'une séance commune qui a lieu au moins une fois par semaine ; chaque conseiller administratif est responsable de l'exécution des décisions concernant son dicastère.

Quant au Conseil municipal, nous savons que plusieurs de ses membres regrettent les anciennes séances où il était possible de s'exprimer à sa guise, de faire en tout temps des propositions ou d'interroger la municipalité. Notre législatif est en effet soumis au règlement qu'il s'est donné et qui présente l'avantage d'abréger la durée des réunions. L'inconvénient relevé est compensé par le fait que le nombre des commissions a été augmenté et que les séances de celles-ci sont fréquentes et donnent aux conseillers une large possibilité de faire valoir leur point de vue.

Une seule mutation est survenue au sein du Conseil municipal. Ayant transféré son domicile à Chambésy, M. Albert Nicollin s'est trouvé dans l'obligation de renoncer à son mandat ; il a été remplacé par M. Charles Corbat, qui fut déjà conseiller plusieurs années et à qui nous réitérons nos souhaits de bienvenue. Nous adressons nos remer-

ciements à M. Albert Nicollin, collègue particulièrement aimable et attentif à tous les problèmes, pour l'intérêt qu'il a apporté à nos affaires communales durant sa présence parmi nous.

Au cours des dix mois qui font l'objet du présent compte rendu, le Conseil municipal a tenu six séances, nombre qui peut paraître réduit, mais qui est le résultat de l'excellent travail de préparation accompli par les commissions. A ce propos, nous adressons une mention spéciale à la commission qui est devenue le Conseil de fondation de la Fondation communale Versoix-Centre et dont nous aurons l'occasion de retracer l'activité sous une autre rubrique.

Au cours de cette année 1966, nous avons eu à déplorer de nombreux deuils au sein de notre population. Il ne nous est malheureusement pas possible de rappeler la mémoire de tous ceux qui, encore jeunes parfois, nous ont été enlevés. Nous nous bornerons donc à rappeler le souvenir de M. et Mme Jacques Salmanowitz, décédés à quelques semaines d'intervalle, qui firent preuve leur vie durant d'une inlassable générosité à l'égard des institutions et des sociétés de notre commune; de MM. Marc Peter et Armand Wurst, tous deux anciens maires de Versoix, décédés à un âge fort avancé; de M. l'Archiprêtre Louis Rivollet, qui fut pendant de longues années le conducteur spirituel respecté de la Paroisse catholique de Versoix; de M. Rodolphe Favarger, dernier des trois frères qui contribuèrent au développement de l'une de nos principales industries locales. A toutes les familles atteintes par un deuil, nous renouvelons l'expression de notre vive sympathie.

Organisation et personnel

Les comptes de l'exercice 1966 ont été établis conformément au nouveau plan comptable préparé par le Département de l'Intérieur et qui ne paraît pas devoir rester en vigueur au-delà de l'exercice 1967. Une commission, qui comprend plusieurs comptables de grandes communes, travaille déjà à l'amélioration du système, à la lumière des expériences faites.

Aucune modification n'est survenue parmi notre personnel et nous nous félicitons de pouvoir disposer de collaborateurs stables, dévoués, parfaitement à la hauteur de la tâche qui leur est dévolue.

S'il nous a été possible de reloger sans trop de difficultés le matériel de nos cantonniers, certains problèmes se posent pour notre secrétariat qui se trouve actuellement en plein chantier. Dès que les immeubles F1 et F2 de la Fondation communale Versoix-Centre seront achevés, notre secrétariat y sera transféré, puisque l'immeuble de la mairie doit disparaître.

Finances communales

Une fois encore, la situation financière qui nous est adressée dans le courant de février par l'Administration cantonale des Contributions publiques nous a réservé une heureuse surprise. En effet, nous enre-

gistrions une nouvelle progression du produit du centime additionnel qui passe, en valeur de perception de Fr. 15.416,11 pour 1965 à Fr. 16.736,56 pour 1966, alors que nous en avons supputé le montant à Fr. 14.000,—. Grâce à cette plus-value, le boni de l'exercice 1966 se monte à Fr. 155.755,60 dont Fr. 140.000,— ont été versés immédiatement au Fonds des grands travaux ainsi qu'au Fonds de retraite pour notre personnel communal.

Rappelons que lors de l'établissement de notre budget 1967, nous avons porté à Fr. 16.000,— la valeur probable du centime additionnel, afin de serrer de plus près la réalité.

Relevons que notre part sur certains bénéfiques immobiliers s'est réduite à Fr. 661,20, les transactions immobilières étant devenues quasi nulles dans notre commune.

La vente d'une partie des bâtiments scolaires et du terrain avoisinant a produit la somme de Fr. 575.000,— que nous avons versés à notre compte auprès de l'U.B.S. Signalons que cet établissement nous octroie un intérêt de 4¼% sur ce dépôt. Le montant correspondant figure sous la rubrique « Intérêts des Fonds placés » dans le compte communal. Nous avons prélevé la somme de Fr. 45.000,— sur le montant initial pour solder les travaux du Groupe scolaire Adrien Lachenal, première étape. Le solde disponible, soit Fr. 530.000,— servira à financer une bonne partie du coût de la seconde étape, dont le Conseil municipal a voté la mise en chantier.

Construction et urbanisme

C'est au cours de l'année 1966 que se sont répercutées dans notre commune les mesures prises pour la limitation des crédits en matière de construction. Alors que nous avons enregistré l'année précédente 201 logements nouveaux, nous n'en avons compté que sept cette dernière année.

Il faudra attendre la fin de l'été prochain pour que les logements en construction à Pont-Céard puissent être occupés, puis il s'écoulera, dès cette époque, un an environ avant la mise à disposition des appartements et studios des immeubles de la Fondation communale Versoix-Centre et des Consorts Alessi.

Nous ne possédons aucune indication certaine sur la mise en chantier des immeubles qui ont fait l'objet de requêtes en autorisations de construire au cours de ces derniers mois. Il s'agit d'un second groupe d'immeubles semblable à celui qui s'achève à Pont-Céard, mais implanté côté Jura, à proximité immédiate de la halte. Un troisième groupe, beaucoup plus important puisqu'il comprendrait 127 appartements, devrait démarrer le long de la voie, à Pont-Céard également, mais en direction du chemin Argand.

Le projet de la S. I. Versoix-Mont-Blanc, propriétaire des terrains de l'Aigle, paraît rencontrer certaines difficultés. Il a été soumis à l'enquête publique; celle-ci a déclenché quelques oppositions; nous ignorons toutefois si elles sont recevables.

La demande de logements du type H.L.M. reste assez forte ; un certain nombre de nos concitoyens sont dans l'attente d'un logement à un prix abordable, plus moderne ou plus vaste, de même que plusieurs jeunes qui désireraient fonder un foyer tout en continuant à vivre dans la localité à laquelle ils restent très attachés.

On nous laisse espérer une amélioration dans l'octroi des crédits, mais chacun de nous sait combien la recherche des capitaux à des conditions acceptables pour le genre de construction qui nous intéresse est chose difficile, face aux taux très élevés qui sont offerts par des emprunts publics, des entreprises d'électricité, des industries.

A Montfleury, le chantier reste en veilleuse et le second groupe d'immeubles qui devait porter à deux cents le nombre des logements n'a toujours pas démarré.

Dans ces conditions, on comprend mieux que le Conseil municipal, suivant en cela le préavis du Conseil administratif, ait pris la décision de refuser le déclassement d'une parcelle de terrain agricole au lieu-dit « La Pierre à Pény » sur laquelle une coopérative de construction d'une organisation internationale se proposait d'édifier trente villas. En agissant de la sorte, nous avons voulu éviter un éclatement nouveau de notre commune qui se serait traduit par une augmentation de ses charges : écoles, voirie, canalisations, routes, et inciter les éventuels constructeurs à porter leur choix sur les parcelles dont nous disposons encore et qui sont à la fois déclassées et équipées. Néanmoins une extension de la zone 5 A (zone villas) peut être envisagée. Elle devra faire l'objet d'une étude d'ensemble par le futur Conseil municipal.

Service du feu

Contrairement à l'année précédente, nos sapeurs-pompiers n'ont fort heureusement pas eu à intervenir pour de gros sinistres : quelques feux de cheminées, des inondations de caves et, en raison de l'inobservation du règlement du Service de la voirie qui précise pourtant qu'aucune matière inflammable ne doit se trouver dans les déchets du premier mercredi du mois, plusieurs gros feux dans la décharge de Richelien.

Le matériel de la compagnie a été complété par l'achat de nouvelles courses et de petit matériel. Le capitaine Ramseyer a étudié avec beaucoup d'attention l'équipement d'un véhicule de premier secours capable de tracter la pompe et les chars de courses. Le résultat favorable du présent exercice nous a permis de donner satisfaction à nos sapeurs-pompiers ; nous avons voulu, par ce geste, non seulement les doter d'un moyen d'intervention rapide et efficace, mais encore maintenir l'excellent esprit de dévouement qui anime notre compagnie ; celle-ci est fort bien entraînée et apte à rendre les plus grands services.

Problèmes sociaux

Mlle Marianne Beck, infirmière d'hygiène sociale, que nous avons eu le privilège de conserver à Versoix, a poursuivi sa tâche si utile auprès de nos jeunes mères et de leur progéniture, ainsi qu'auprès des personnes âgées.

Son activité a pris une telle ampleur que les services de la Croix-Rouge se sont même trouvés dans l'obligation de mettre à sa disposition une aide à temps partiel à certains moments.

A nouveau et grâce à la générosité de deux de nos concitoyens, une cinquantaine de personnes âgées et isolées ont bénéficié d'un excellent repas au restaurant Jolidon, d'un paquet de Noël substantiel et de l'envoi de combustible.

Par ailleurs, plusieurs dons nous sont parvenus en cours d'année. Vous pourrez en lire le détail à la fin du présent compte-rendu.

En souvenir de leurs parents, dont nous avons déjà relevé la grande générosité envers les œuvres et les sociétés versoisiennes en particulier, les enfants de M. et Mme Jacques Salmanowitz ont versé Fr. 25.000,— en faveur de notre fonds communal de bienfaisance. Cet important montant a été immédiatement déposé sur notre carnet à la Caisse d'Epargne.

Nous renouvelons ici l'expression de notre très vive gratitude à tous ceux qui s'ingénient à rendre plus agréable la vie de nos concitoyens de conditions modestes.

Etat civil

Aucune naissance n'est survenue à Versoix-même au cours de cette dernière année; par contre 35 mariages y ont été célébrés et 17 décès enregistrés. Une centaine de transcriptions d'événements d'état civil survenus en dehors de la commune ont été effectués dans nos registres.

Selon le Service cantonal de statistique, Versoix comptait 4.543 habitants à fin janvier 1967.

Chemins communaux et travaux

Vers la fin du printemps, la partie supérieure de l'avenue du Lac a été complètement défoncée par les camions chargés de terre en provenance de Pont-Céard. La chaussée reposant uniquement sur de la glaise, nous avons dû nous résoudre à la reconstruire complètement, de même que le carrefour chemin Dégallier – chemin Ravoux. Par la même occasion, il a été décidé de reconstruire le trottoir qui longeait la partie inférieure de cette même avenue du Lac, côté Lausanne. Nous avons ainsi amélioré, de manière définitive, tout un tronçon de route.

La campagne de goudronnage à chaud des anciennes chaussées a été importante. Le haut du chemin de Montfleury, le chemin Argand près de la place Bordier, l'avenue d'Ecogia, les chemins Girod de l'Ain et Mégard, un tronçon du chemin Maurice Ravel, le chemin de la Bâtie, du canal au restaurant ont reçu une application de bitume de deux kilos par mètre carré. A la Bâtie, nous avons remis en état la place de parc devenue impraticable par mauvais temps.

Des affaissements de chaussée au chemin Vandelle, dans la partie supérieure du chemin Dégallier et au chemin Ravoux ont nécessité certains travaux de recharge après drainage du sol. Le premier tronçon du chemin du Château à Sauverny, dont le profil en travers était défectueux, a été pourvu d'un tapis bitumineux.

Tous ces travaux ont été effectués dans d'excellentes conditions et à notre entière satisfaction.

Nous ne voudrions pas manquer de relever le fait que la reconstruction du chemin de Létrat et de la partie supérieure de la route de St-Loup s'est terminée dans le courant de l'été. Là également, les travaux ont été reconnus conformes au cahier des charges.

En ce qui concerne le chemin de Létrat, le Service de l'Agriculture et le Département des Travaux Publics nous ont réglé les participations auxquelles ils s'étaient engagés. De notre côté nous avons versé notre part à la reconstruction de l'Av. de Richelien, correspondant au mètre supplémentaire de largeur donné à la chaussée, laquelle mesure cinq mètres.

Nos cantonniers ont continué à déployer une grande activité et la tâche ne fait que croître pour eux. L'entretien des pelouses, du stade, de la plage où la levée des déchets se fait presque journellement, leur occasionne un énorme travail durant la belle saison. Il convient d'ajouter à cela le nettoyage hebdomadaire des rues du village, l'entretien du cimetière et le service des inhumations. Il ne leur reste finalement que bien peu de temps pour effectuer les travaux imprévisibles qui surviennent, ainsi que la réfection des chaussées, travaux auxquels ils portent le plus grand intérêt.

Il est heureux que ces collaborateurs dévoués et compétents, à qui nous devons beaucoup de reconnaissance, disposent des moyens mécaniques nécessaires à l'exécution de leurs travaux. Au fur et à mesure, il faudra veiller à compléter leur parc de machines, car notre époque exige un maximum de mécanisation, que ce soit dans l'agriculture, l'industrie, les entreprises ou dans les communes.

Notons que nos cantonniers ont procédé à la mise en place de dix nouvelles corbeilles à papier qui facilitent le maintien de la propreté. Ils ont construit ces mois derniers un trottoir le long de l'avenue Vernes, dès l'accès aux immeubles et jusqu'au chemin Dégallier. Le tronçon qui tend à la route de Sauverny sera aménagé l'an prochain. A Saint-Loup, nos hommes établissent présentement, à l'aide de dalles de béton, un cheminement à travers le parc afin de permettre aux mamans et à leurs enfants d'atteindre dans de meilleures conditions les bancs et les jeux.

La « verrue » que forme le chemin de Létrat entre le restaurant des Gravines et le viaduc de l'autoroute n'a toujours pas été supprimée malgré de multiples promesses. En réponse à un récent rappel, il nous a été dit que le dossier partait pour Berne alors qu'on nous avait assuré qu'il s'y trouvait au moins depuis un an. Nous n'avons pas manqué de faire part de notre mécontentement aux services responsables.

Canal

Nous nous sommes trouvés dans l'obligation d'entreprendre le nettoyage du canal, berges et lit, sans pouvoir attendre la réponse des Services cantonaux, l'automne étant une saison favorable à de tels travaux, dont l'exécution ne pouvait plus être différée.

Le Service cantonal des forêts a bien voulu mettre à notre disposition trois de ses bûcherons à qui il n'a fallu pas moins de deux mois pour mettre en ordre les berges. Ce travail préparatoire a été effectué à la perfection et nous a valu des félicitations.

Simultanément, les hommes de l'Entreprise Homère, maison qui nous avait été recommandée par l'Etat, se sont mis à la tâche. Après quelques journées inévitables de « rûdage » et d'essais malheureusement peu concluants avec des moyens mécaniques, le travail est parti bon train. La masse de matériaux à extraire du lit du canal a dépassé tout ce que nous pouvions prévoir. Nous avons en effet constaté que ce cours d'eau, auquel les Versoisien tiennent pourtant beaucoup, était traité par certains comme un simple dépotoir. Par surcroît, les enfants qui vont jouer sur ses bords les jours de vacances ont pris la fâcheuse habitude d'y précipiter tout ce qui se trouve à leur portée. Par endroits, des déversements d'eaux usées provenant d'habitations voisines ont été constatés.

Afin de sauvegarder ce lieu de promenade agréable et d'éviter aussi d'avoir à réengager trop rapidement une dépense considérable pour une remise en état, nous avons demandé à la Gendarmerie d'exercer une surveillance très stricte sur tout le canal. Par ailleurs, nous avons nommé un surveillant assermenté en la personne de M. Pierre Richard qui s'occupera du maintien de la propreté, du réglage des vannes et de la police de toute l'installation et qui pourra verbaliser les contrevenants.

Au cours d'une entrevue qu'il a bien voulu nous accorder, M. le Conseiller d'Etat François Peyrot nous a informés qu'il était disposé à mettre à la charge de son Département la moitié des frais qui découlent des travaux du canal 1966-1967. Nous lui réitérons ici notre reconnaissance.

Voirie et assainissement

La manière dont est effectuée la levée des ordures par l'Entreprise Vienne S. A. nous donne satisfaction.

Nous n'avons pas eu à étendre le rayon d'action de cette entreprise au cours de cette année. Nous avons dû, par contre, rappeler à la

population qu'en aucun cas les gros déchets levés le premier mercredi de chaque mois ne devaient contenir des matières combustibles telles que cartons, paquets de journaux, caisses, cageots. Les déchets collectés lors de cette grande levée sont déposés à l'air libre et non incinérés, si ce n'est par des passants qui y mettent le feu. Il en résulte alors l'intervention de la police de l'autoroute, des plaintes des voisins, l'alerte de nos pompiers qui doivent travailler dans des conditions difficiles. C'est ainsi que nos dévoués sapeurs ont été mobilisés à la décharge tout l'après-midi du Jeûne Genevois. Pour éviter de tels faits, nous avons convenu avec le fermier de la voirie que les poubelles dont le contenu ne correspondrait pas aux prescriptions ne seraient plus levées.

Nous n'ignorons pas que la destruction des déchets familiaux pose un grave problème actuellement; c'est la raison pour laquelle une levée spéciale en début de mois a été instaurée en son temps. Mais il ne peut être question pour le fermier de la voirie de prendre en charge les déchets industriels, des montagnes d'emballages vides, de la démolition ou des rebuts de jardins. C'est aux intéressés eux-mêmes qu'il appartient d'évacuer ces choses encombrantes.

L'usine de destruction des ordures de Richelien paraît avoir eu pas mal de maladies d'enfance; elle se trouve actuellement hors service pour plusieurs semaines au cours desquelles on dotera son four d'une nouvelle grille et sa cheminée de filtres plus efficaces. Durant cette période d'inactivité, les communes de la rive droite se trouvent dans l'obligation de faire conduire les ordures à l'Usine des Cheneviers. Il en résulte pour elles un complément de frais.

Maladies d'enfance aussi à la station de pompage du quai, où l'application du remède choisi pour compenser le débit insuffisant des pompes a rencontré les difficultés que l'on sait: la bise de février a complètement démantelé la conduite du nouvel exutoire en construction.

Notre commune possède maintenant un réseau d'égouts à peu près complet, à part le quartier de Villard. Le bureau Perreten et Milleret a étudié l'assainissement de cette région, dont le récent curage du canal a confirmé l'urgence. Les propriétaires intéressés seront réunis prochainement en vue de la réalisation de ce projet.

Eclairage public

Nous avons poursuivi notre action d'amélioration de l'éclairage public par la pose de tubes fluorescents dans la partie supérieure du chemin de Montfleury et le long de l'avenue de Richelien.

A Sauvigny, le Service de l'Electricité de Genève, qui a pris la succession de la Société Vaudoise d'Electricité, nous a mis dans l'obligation de remplacer les installations existantes, celles-ci n'étant pas conformes aux prescriptions en vigueur dans notre canton.

Nous ne voudrions pas manquer de relever le gros effort qui a été fait par le Département des Travaux Publics pour l'éclairage de la

route de Suisse dans la traversée de Versoix. En un temps record et grâce au concours d'une entreprise privée, toutes les anciennes lampes au sodium ont été remplacées par des tubes dont le bel éclairage — la densité des points lumineux a été en outre sérieusement augmentée — a complètement transformé l'aspect de la localité.

Les Versoisiens, comme tous les usagers de la route de Suisse, ont apprécié comme il se devait cette amélioration attendue depuis tant d'années.

Plage et Vieux Port

L'été 1966 a favorisé la fréquentation de la plage, de même que l'usage du nouveau port dont les aménagements sont pratiquement terminés.

Le Port-Choiseul a maintenant grande allure et a retrouvé l'aspect que son créateur aurait aimé lui voir. Avec la plage, il attire une foule considérable à Versoix. A la demande de l'Etat, M. Claude Lehmann, architecte, a établi un projet fort agréable et qui a déjà reçu l'approbation des commissions, puis du Conseil municipal, pour la création d'un ensemble comprenant garage pour le canot de sauvetage de l'Aéroport, local pour le Club nautique, buvette, locaux sanitaires et dépôt pour les cantonniers. La construction du garage est prise en charge par l'Etat, tandis que la commune finance les autres locaux qui seront loués, soit aux navigateurs, soit au tenancier de l'actuelle buvette.

Nous nous devons de participer à l'équipement de notre Port-Choiseul qui fait actuellement l'admiration de ses nombreux amis et la fierté des Versoisiens en général. Dans ce même ordre d'idées, le parc à voitures de la place Bordier a été doté dans le courant de l'été de toilettes pratiques et esthétiques. Cette réalisation répondait à un besoin urgent, en belle saison spécialement.

Stade

La piste cendrée a été déplacée, conformément au vœu émis par le Football-Club et la S.F.G., en bordure de la propriété Bovay. L'ancienne piste a été réengazonnée. La peinture des vestiaires a été refaite. La Commission des Sports et Loisirs reste très attentive à tout ce qui concerne nos installations sportives. Il reste à déterminer de façon formelle si notre stade doit être amélioré ou transféré sur un emplacement plus vaste.

Tennis

Le tennis est un sport qui connaît un grand succès à Versoix, à tel point que la société ne peut plus accueillir toutes les personnes désireuses d'en faire partie. Ce club ne dispose en effet que de deux courts, dont l'un est propriété privée et risque de lui être retiré suivant les circonstances.

C'est la raison pour laquelle le Tennis-Club a demandé à la commune de construire un second court contigu à celui du chemin du Levant, emplacement qu'il serait disposé à louer à raison de Fr. 2000,— par an. Quant à l'entretien de l'ensemble, le Tennis-Club continuerait à l'assurer au moyen de ses propres deniers.

Le Conseil municipal a décidé de donner suite à la requête présentée par le Tennis-Club.

Protection civile

M. François Bapst, conseiller municipal, et chef local de la protection civile pour la commune de Versoix, s'est montré très actif lors de la préparation technique de cette importante organisation. Il a porté sur plans toutes les installations à créer, fixé celles existantes, étudié de nombreux détails dans le cadre des instructions en sa possession.

Actuellement, nous semblons connaître une période d'attente. Nous avons prévu au budget un crédit pour le règlement, partiel du moins, de la part communale sur le matériel qui devait nous être livré dans le courant du mois de novembre écoulé. Notons que les locaux dont nous disposons dans le groupe Adrien Lachenal sont actuellement, en bonne partie, occupés par une réserve importante de matériel de pansements.

Forains

S'il est un problème qui a fait couler beaucoup d'encre, provoqué des discussions, c'est bien celui des forains. Il a été même débattu à la télévision. Le Conseil municipal a eu l'occasion de reprendre la question. Un nouvel emplacement avait été envisagé en bordure de la route de la Bâtie ; ce projet a suscité une vive opposition de la part des habitants de la région, si bien que l'Etat a été informé qu'une majorité défavorable s'était manifestée à Versoix. Usant de ses droits de propriétaire, l'Etat de Genève a pris la décision d'installer les forains sur la parcelle dite du Molard qui lui appartient, où des travaux d'aménagement ont déjà commencé, rendant beaucoup plus agréable l'aspect de cet emplacement.

Bâtiments communaux et écoles

Dans l'attente de sa démolition, actuellement très prochaine, la maison précédemment occupée par la famille Morzier, à la route de St-Loup, a été mise à la disposition de M. Georges Katzarkoff et des siens, pendant la période de reconstruction de son habitation détruite entièrement par un incendie le 20 mars 1966.

Nous n'avons pas eu de travaux importants d'entretien à effectuer ; aussi avons-nous profité du crédit disponible pour équiper d'un frigo, de vaisselle, de verrerie et d'ustensiles de cuisine la salle inférieure du groupe Lachenal.

Les deux garages utilisés à l'avenue Deshusses par notre service des travaux ayant dû faire place au nouvel atelier, en construction, de MM. Alessi, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de créer une large porte pour donner accès à l'ancienne salle communale qui est devenue dépôt de voirie.

Une quinzième classe a dû être ouverte lors de la rentrée de septembre dernier. Les locaux à notre disposition se trouvant complètement occupés soit à l'école enfantine, soit au Groupe scolaire Adrien Lachenal, nous avons dû nous résoudre à rouvrir une classe dans l'ancienne école. C'est M. Alfred Dentand qui a réintégré le bâtiment qu'il avait déjà occupé pendant tant d'années.

Cette situation a incité le Conseil administratif à proposer au Conseil municipal de mettre en chantier la seconde étape du groupe scolaire Adrien Lachenal. MM. Billaud, architectes, ont donc mis au point un projet qui comprend trois classes enfantines, une salle de jeu et de rythmique et un logement pour le concierge. Ce projet a été accepté, son financement est assuré, et son achèvement est d'ores et déjà prévu pour septembre 1968.

Nous ignorons encore quels seront les besoins pour la rentrée prochaine. Etant donné les demandes qui nous ont été faites par des parents de jeunes écoliers de la région de Pont-Céard, il paraît judicieux de placer un pavillon de deux classes sur le terrain acquis de M. Ferrier, ceci en attendant de pouvoir déterminer l'emplacement qui conviendra le mieux — Pont-Céard ou Montfleury — pour couvrir les besoins scolaires dans cette partie de la commune.

Atteint par la limite d'âge, M. Alfred Dentand a renoncé à ses fonctions de maître principal; nous avons eu toutefois le privilège de pouvoir le conserver parmi nos enseignants. C'est M. Jean Tochon qui assume désormais la responsabilité du principalat de nos classes primaires; nous souhaitons que cette tâche supplémentaire lui donne pleine satisfaction.

La nouvelle classe ouverte en septembre, a été confiée à une jeune institutrice qui nous vient de Coppet, Mlle Amstutz, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue.

Fondation communale Versoix-Centre

La commission d'étude pour la reconstruction du Bourg de Versoix, composée de MM. Samuel May, président; François Chevallier; André Estier et Paul Naine, s'est muée en Conseil de fondation de la Fondation communale Versoix-Centre, qui a été complété par MM. E. Bölsterli, conseiller administratif, Pierre Knoblauch, ingénieur civil, et Jacques Ricci, régisseur. M. Marcel Lacroix a été chargé de la fonction de secrétaire.

Dès son investissement, le Conseil de Fondation a déployé une intense activité en raison des multiples difficultés que présente la réalisation des immeubles F1 et F2, multipliant les séances d'étude,

les démarches, etc. Toutes les autorisations sont en mains, les accords réglés, la plupart des locaux commerciaux loués, les crédits assurés et le chantier ouvert.

Le bureau de la Fondation, notamment M. May, président, suit assidûment le déroulement des travaux qui demandent une attention soutenue en raison de la configuration du terrain et de la nature du sol, de la présence de constructions voisines et de mille difficultés imprévisibles.

Nous félicitons et remercions les membres de la Fondation pour l'intérêt qu'ils portent à la tâche qu'ils ont acceptée et dont le but est à la fois de mettre à disposition des logements, des locaux administratifs et sociaux, et de déclencher la reconstruction du cœur de Versoix.

Bibliothèque communale

Notre bibliothèque communale, gérée avec compétence par Mme Hélène Levrat, connaît un succès croissant.

Le crédit porté au budget depuis deux ans permet de renouveler et de compléter les ouvrages dont elle dispose, de façon à satisfaire aussi bien les lecteurs de romans que ceux d'ouvrages scientifiques.

Police et circulation

Ayant fait valoir ses droits à la retraite, le brigadier Cirolet a quitté le poste de Versoix, au début de l'année. Le brigadier Rossier lui a succédé et nous sommes déjà assurés que nous entretiendrons avec lui d'aussi bonnes relations qu'avec son prédécesseur.

Nous continuons à collaborer étroitement avec la gendarmerie de Versoix, notamment pour tout ce qui concerne la signalisation. Nous avons été appelés à faire un nouvel effort dans ce domaine.

Sur plusieurs points de la commune, des protestations se sont élevées à la suite de l'application des nouvelles prescriptions, lesquelles avaient imposé le traçage de lignes continues sur la route de Suisse obligeant les conducteurs de véhicules à aller tourner sur des points parfois éloignés et causant une gêne certaine à plusieurs commerçants. Les démarches entreprises à ce sujet se sont heurtées à l'opposition des services compétents tenus à appliquer strictement la loi, surtout sur une artère à fort trafic.

Forêts

M. Marcel Jacot, conseiller municipal et garde forestier, continue à porter beaucoup d'attention à nos forêts communales. Sous sa direction, une importante coupe de nettoyage a été effectuée et le bois de mauvaise venue remplacé par 6000 plants d'érables, de tilleuls et d'écicéas.

Zones de construction

Conscient du fait que la présence accrue d'industries à Versoix était nécessaire à un bon équilibre et à un développement harmonieux de la commune — il est en effet souhaitable qu'un nombre maximum de Versoisens trouvent une occupation sur place — le Conseil avait constitué en son temps une Commission d'étude pour la création de zones industrielles.

Cette commission s'est révélée d'entrée très active ; elle a procédé à un inventaire, avec plans à l'appui, des possibilités de terrains pour la construction d'ateliers, de fabriques, d'usines, etc. Elle a pris des contacts, soit directs, soit par l'intermédiaire du Conseil administratif, avec les autorités cantonales, les Services Industriels, etc. Malgré les inévitables difficultés rencontrées et le fait que les demandes de terrains se sont considérablement ralenties, elle poursuit néanmoins son travail.

Manifestations communales et autres

Pour la première fois, la fête des écoles s'est déroulée entièrement à la route de St-Loup ; les locaux actuellement à notre disposition, comme le beau parc qui les entoure, conviennent spécialement bien à l'organisation de cette manifestation.

La fête du premier août a eu lieu, comme ces dernières années, en deux temps : partie officielle sur la pelouse de l'école enfantine, feux d'artifice et de joie sur le quai.

M. Louis Berguer, président du Grand Conseil, avait accepté de prononcer l'allocution habituelle. Nous l'en remercions encore très vivement.

Notre salle communale accueille de nombreuses manifestations, qui vont de la simple réception de mariage aux réunions officielles. C'est ainsi que nous avons été appelés à recevoir la Fédération des Conducteurs typographes Suisses, l'Association des Communes genevoises, le Collège du Léman, à l'occasion de ses promotions, l'Association des officiers et du personnel de l'état civil, etc.

Divers

Sur proposition de l'un de ses membres, le Conseil municipal a donné le nom de « Chemin de l'Ancien Péage » au chemin partiellement aménagé qui conduit du carrefour du chemin de la Scie à l'ancien chemin de la Papeterie, en passant par la nouvelle passerelle. Ce chemin était porté au cadastre sous le nom de « Chemin de Richelien », ce qui provoquait de nombreuses confusions.

Ce changement de dénomination a eu pour effet que, par décision du Service cantonal de l'Urbanisme, les immeubles-tours de la Scie dépendent désormais du chemin de l'Ancien Péage et non plus de la route de Suisse, dont ils portaient les numéros 1 et 3.

* * *

L'organisation du 150e anniversaire des communes réunies a déclenché une véritable compétition entre plusieurs communes. Finalement et non sans peine — il a fallu pour trouver une entente l'intervention de l'Etat — le choix s'est porté sur la Ville de Carouge qui a organisé cette manifestation à la perfection et lui a donné une grande ampleur. La commune de Versoix avait reçu mandat de représenter le lac dans le cortège folklorique ; la Société de sauvetage accepta cette mission et fit défiler dans les rues de l'ancienne cité sarde une belle barque du Léman.

* * *

Notre collègue, M. Paul Naine, a développé devant le Conseil municipal un projet tendant à tirer parti de l'excellente situation géographique de notre commune, face au lac, sur le plan du tourisme, de l'hôtellerie, du commerce. Il a été convenu qu'une commission reprendrait cette étude sitôt après les élections communales d'avril prochain.

C'est là une proposition intéressante à une époque où le tourisme et les vacances ont pris une grande importance dans la vie de l'individu.

* * *

La construction du nouvel observatoire cantonal à Sauverny touche à sa fin. Les locaux se trouvent entièrement occupés et on nous a laissé entendre qu'on y manquait déjà de place. Des visites commentées du nouvel observatoire auront lieu par la suite. Nul doute qu'elles intéressent beaucoup de monde, ne serait-ce que pour voir dans le détail le beau bâtiment qui s'achève.

* * *

Alors qu'une commission du Conseil municipal s'efforce de trouver des terrains susceptibles de recevoir de nouvelles industries, une importante société risque de nous quitter. Il s'agit de l'Union Carbide qui se proposait de transformer son laboratoire de la route des Fayards en un atelier de traitement des métaux, ce qui aurait permis d'occuper 30 à 40 personnes.

En effet, bien que cette industrie n'eût dégagé ni bruit, ni odeur, certains voisins ont manifesté une opposition irréductible à ce projet.

* * *

Le présent compte-rendu était sur le point d'être imprimé lorsque nous est parvenue l'annonce de la démission de M. Paul Escoffey, conseiller municipal représentant le groupe socialiste. C'est M. Maurice Grandjean, à qui nous réitérons nos souhaits de bienvenue, qui a pris sa succession..

* * *

Versoiseries. — Pour la première fois dans les annales versoisiennes, nous avons eu la joie d'applaudir une revue locale, « Versoiseries », qui a remporté un énorme succès.

Trépidante, spirituelle, tendre et gaie à la fois, cette revue, due à la plume alerte et malicieuse de Mlle Denise Rosé, auteur principal, et de MM. Pierre Macheret et Serge Alessi, a été enlevée avec brio par une troupe d'amateurs de chez nous, animée par Jo Johnny et Didier Pittet.

Ce spectacle, apprécié de toute la population, nous a donné l'occasion de nous retremper dans une atmosphère typiquement versoisienne et nous a permis de vérifier le bon fonctionnement de notre nouvelle salle de réunion du groupe scolaire Adrien Lachenal.

Signalons que le bénéfice de ces représentations a été versé à un fonds en faveur des personnes isolées et âgées de notre commune.

Nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance à tous ceux qui se sont dépensés sans compter pour nous offrir ce remarquable spectacle et nous les remercions de leur générosité. Nous formons des vœux pour qu'ils récidivent bientôt...

* * *

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Dans la conclusion de son compte rendu administratif pour l'exercice 1962, M. Bølsterli, maire, constatait que durant la législature qui s'achevait alors : « nous avons défriché le terrain, extirpé les souches du sol en vue des plantations futures ».

Au terme d'une nouvelle législature, nous constatons que si certaines plantations peuvent être considérées comme terminées et bien venues, le terrain à défricher s'est étendu et de nouveaux problèmes se posent constamment à notre commune.

Toutefois, nous constatons avec plaisir que l'atmosphère qui a régné au cours de ces quatre années a été excellente et que chacun s'est efforcé d'apporter sa pierre à la construction de l'édifice commun.

Nous vous remercions, Messieurs les Conseillers, de l'attention soutenue que vous avez constamment apportée dans l'étude des questions et problèmes qui assaillent notre administration, afin d'assurer le développement de notre commune d'une manière harmonieuse et sans heurt trop violent.

Nous exprimons en particulier notre très vive reconnaissance à tout le personnel communal pour sa précieuse collaboration et l'inlassable dévouement dont il fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche.

N. Genequand, maire
E. Bølsterli, Conseiller administratif
L. Piccot, Conseiller administratif

Versoix, le 22 mars 1967.

Rapport de la Commission des Finances

La Commission des Finances s'est réunie à la Mairie le mardi 21 mars 1967.

Etaient présents: MM. Bapst, Corbat, Golay, Martin, Naine et Robert Piccot.

Etaient excusés: MM. May, Herbez, Estier, ce dernier s'est fait remplacer.

La Commission a examiné les comptes de la commune pour l'exercice 1966. A la suite de divers sondages, elle a pu constater la parfaite concordance des écritures portées dans les livres avec les pièces comptables qui lui ont été soumises.

En conséquence, la Commission propose au Conseil municipal d'approuver les comptes de l'exercice 1966 qui se présentent comme suit:

Recettes.	Fr. 1.294.133,25
Dépenses	Fr. 1.278.377,65
Excédent de recettes. . . .	<u>Fr. 15.755,60</u>

La Commission propose au Conseil municipal de donner décharge de sa gestion au Conseil administratif et de lui adresser ses vifs remerciements et le témoignage de sa gratitude pour la peine et le dévouement qu'il consacre à la bonne administration de la commune.

La Commission exprime à M. Marcel Lacroix, secrétaire de la Mairie, toute sa reconnaissance pour l'excellente tenue de la comptabilité communale.

Versoix, le 21 mars 1967.

Le Président de la Commission:
Edouard GOLAY

Le Conseil municipal,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1966 présenté par le Conseil administratif ;

Sur proposition de la Commission des Finances ;

A l'unanimité ;

D é c i d e :

1. D'adopter le rapport administratif de l'exercice 1966 présenté par le Conseil administratif ;
2. D'adopter les comptes de ce même exercice 1966, avec :

aux recettes	Fr. 1.294.133,25
aux dépenses.	Fr. 1.278.377,65
soit un excédent de recettes de	<u>Fr. 15.755,60</u>
3. De donner décharge au Conseil administratif de sa gestion en lui exprimant sa vive reconnaissance pour le temps et les soins qu'il a consacrés à la parfaite administration des affaires communales.

Certifié conforme au procès-verbal.

Le Président du Conseil Municipal :
Robert PICCOT

Fonds communal de Bienfaisance

Solde en caisse à nouveau	Fr.	14.490,13
Produit des naturalisations 1965	Fr.	1.600,—
Crédit du budget 1965	Fr.	2.000,—
Impôt anticipé récupéré	Fr.	232,45
Tronc des mariages	Fr.	111,—
Intérêts du Fonds Birkigt	Fr.	1.500,—
Don des enfants de M. et Mme Salmanowitz (en souvenir de leurs parents)	Fr.	25.000,—
Don de M. Stanley Miesegaes	Fr.	500,—
Don de M. René Godel	Fr.	50,—
Don de Mme Livada-Métein	Fr.	50,—
Don de M. Tissot	Fr.	100,—
Don anonyme et divers	Fr.	150,65
Dépôt à la Caisse d'Épargne	Fr.	40.000,—
Secours versés	Fr.	4.138,65
Solde en caisse à nouveau	Fr.	1.645,58
	Fr.	45.784,23
Carnet d'épargne au 31.12.66	Fr.	58.747,29

Fonds de courses scolaires

Carnet à la Caisse d'Épargne au 31.12.1966	Fr.	9.556,30
Lettre de gage à la Caisse hypothécaire	Fr.	2.000,—
Carnet à la Caisse hypothécaire	Fr.	534,45
	Fr.	12.090,75

Prix Lachenal

Carnet d'épargne au 31 décembre 1966	Fr.	824,53
--	-----	--------

Dette communale, emprunts

1957 Caisse d'Épargne 3¼%		
montant Fr. 500.000,—, solde	Fr.	319.504,30
(achat propriété Lachenal)		
1961 Caisse de Crédit Mutuel Versoix 3¼%		
montant Fr. 65.400,—, solde	Fr.	47.800,—
1962 Caisse d'Épargne 3¼%		
montant Fr. 2.000.000,—, solde	Fr.	1.769.380,50
(construction nouv. groupe scolaire)		
1964 Caisse d'Épargne 4%		
montant Fr. 1.200.000,—, solde	Fr.	1.117.791,90
(frais divers d'équipement)		
	Fr.	3.254.476,70

Allocations en 1966

Union Instrumentale	Fr.	1.000,—
Société fédérale de gymnastique	Fr.	400,—
Compagnie des sapeurs-pompiers	Fr.	400,—
Football club	Fr.	400,—
Société de sauvetage	Fr.	400,—
Hospice général	Fr.	200,—
Sanatorium populaire genevois	Fr.	100,—

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde de l'exercice précédent	Fr.	169.350,80	
Boni de l'exercice 1965	Fr.	21.641,95	
Intérêts 1966	Fr.	5.243,50	
Prélevé pour W.C. place Bordier			Fr. 20.000,—
Solde en caisse à nouveau			Fr. 176.236,25
	Fr.	<u>196.236,25</u>	Fr. <u>196.236,25</u>

Fonds Marc Birkigt

Solde de l'exercice précédent	Fr.	50.000,—	
Intérêts 3% au 31 déc. 1966	Fr.	1.500,—	
Prélevé pour Fonds de bienfaisance			Fr. 1.500,—
Solde à nouveau			Fr. 50.000,—
	Fr.	<u>51.500,—</u>	Fr. <u>51.500,—</u>

Réserve Groupe scolaire

Union de Banques Suisses : Compte courant 4¼% capital (Solde du produit de la vente de l'ancienne école)		Fr. <u>530.000,—</u>
--	--	----------------------

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

N°		Fr.
50.31	Amendes	12.414,80
50.32	Recettes diverses (part s/ ventes volontaires)	367,75
51.00	Intérêts des fonds placés	26.507,05
51.10	Centimes additionnels communaux	836.827,80
51.11	Taxes frontalières	11.083,70
51.12	Produit de la taxe professionnelle fixe	41.052,55
51.13	Part sur impôts gains immobiliers	661,20
51.14	Part taxes compagnies d'assurance	10.909,90
51.20	Redevances des Services Industriels	58.327,80
51.21	Fonds d'équipement communal	115.729,35
51.30	Recettes éventuelles	10.389,95
52.20	Subventions mobilier scolaire	4.000,—
53.30	Produit de l'état civil et des permissions police	1.620,60
54.00	Location immeubles et emplacements communaux	13.856,45
54.01	Concessions au cimetière	7.650,—
54.02	Produit expl. spéciales (fosses cimetière)	1.170,—
54.20	Part de l'Etat pour routes	27.100,—
54.22	Autres subventions et rétrocessions	10.000,—
54.30	Redevances diverses (eau du canal)	2.715,—
55.10	Centimes additionnels, aide vieillesse	100.419,30
55.11	Taxes frontalières, aide vieillesse	1.330,05
		<u>Fr. 1.294.133,25</u>
	 Total des recettes	 Fr. 1.294.133,25
	Total des dépenses	Fr. 1.278.377,65
	 Excédent des recettes	 <u>Fr. 15.755,60</u>

N°			
60.00	Indemnités conseillers administratifs	Fr.	9.600,—
60.10	Traitements employés mairie	Fr.	41.459,40
60.12	Indemnités spéciales	Fr.	1.783,80
60.13	Allocations vie chère	Fr.	8.333,—
60.14	Prestations sociales faveur personnel	Fr.	53.904,80
60.15	Contributions Caisse Comp. AVS, AI et ALFA	Fr.	4.800,—
60.20	Assurances diverses	Fr.	6.974,20
60.21	Fournitures, impressions, livres, journaux, etc.	Fr.	5.922,45
60.23	Frais port, téléphone, chèques postaux	Fr.	2.148,60
60.25	Frais généraux divers	Fr.	24.443,80
60.30	Allocations sociétés	Fr.	2.600,—
60.31	Autres allocations	Fr.	300,—
61.00	Intérêts dette communale	Fr.	130.501,95
61.01	Amortissement dette communale	Fr.	148.262,10
62.20	Entretien et renouvellement mobilier écoles	Fr.	12.690,—
62.21	Assurance scolaire	Fr.	28,—
62.22	Fête des écoles	Fr.	3.727,45
62.23	Courses scolaires	Fr.	1.547,—
62.24	Autres dépenses pour instruction publique	Fr.	18.000,—
62.26	Entretien et renouvellement bibliothèques	Fr.	2.910,95
62.28	Actions jeunesse et loisirs	Fr.	2.000,—
63.22	Frais pour état civil	Fr.	622,35
64.10	Traitements des cantonniers	Fr.	57.450,—
64.11	Traitements concierges	Fr.	21.076,15
64.13	Allocations vie chère	Fr.	20.286,25
64.20	Fermage voirie	Fr.	35.028,15
64.21	Frais pour traitement des ordures	Fr.	28.000,—
64.30	Participation entretien lignes de tir	Fr.	677,45
64.40	Entretien location bâtiments communaux	Fr.	24.436,05
64.41	Services industriels et chauffage bâtiments	Fr.	36.194,10
64.42	Assurances bâtiments communaux	Fr.	3.932,90
64.43	Contribution foncière bâtiments communaux	Fr.	2.901,—
64.60	Entretien chaussées et canalisations communales	Fr.	176.545,—
64.61	Eclairage chaussées communales	Fr.	12.632,60
64.71	Réalisation grands travaux	Fr.	235.000,—
65.10	Traitements employés service social	Fr.	3.000,—
65.30	Participation aide à la vieillesse	Fr.	101.749,35
65.31	Versement fonds de bienfaisance	Fr.	2.000,—
66.12	Indemnités sapeurs pompiers	Fr.	4.619,75
66.21	Frais divers service du feu	Fr.	5.379,15
66.30	Participation construction abris protect. civile	Fr.	14.000,—
66.31	Subventions au service du feu	Fr.	10.909,90
	Total des dépenses	Fr.	<u>1.278.377,65</u>

Logis-pension

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la **nourriture** ou le **logement**, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation **écrite** de la Mairie.

Emoluments de mairie

Certificat de vie	1,—
Déclarations diverses	1,—
Légalisations	1,—
Extrait d'acte de naissance	3,—
Extrait d'acte de décès	3,—
Extrait d'acte de mariage	3,50
Extrait du registre des familles	4,—

Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 mètres au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le **1er juillet**, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes, la hauteur est réduite à 1 mètre.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel: Pompes Funèbres Générales, 19, rue du Rhône; téléphone: 24 12 12.

Bibliothèque communale

Service de distribution: mardi et samedi, de 16 à 18 heures.

Maître ramoneur

M. Kurt Zwuygart, 19, rue de Chêne-Bougeries; téléphone: 35 34 78.